

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Les politiques de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri dans le Nord en 2014

Focus sur des actions nouvelles

Les objectifs stratégiques prioritaires poursuivis par l'Etat en matière d'hébergement sont d'améliorer la connaissance des besoins, d'organiser l'offre au service d'une meilleure prise en compte de ces besoins et d'œuvrer au logement pour le plus grand nombre.

En 2014, l'Etat a consacré plus de 87 millions d'euros sur l'ensemble du département du Nord afin de répondre au mieux aux besoins des populations sans abri ou mal logées : dispositifs vers et dans le logement, hébergement, aire d'accueil des gens du voyage, accompagnement social, aide alimentaire...

L'offre d'hébergement et de logement adapté

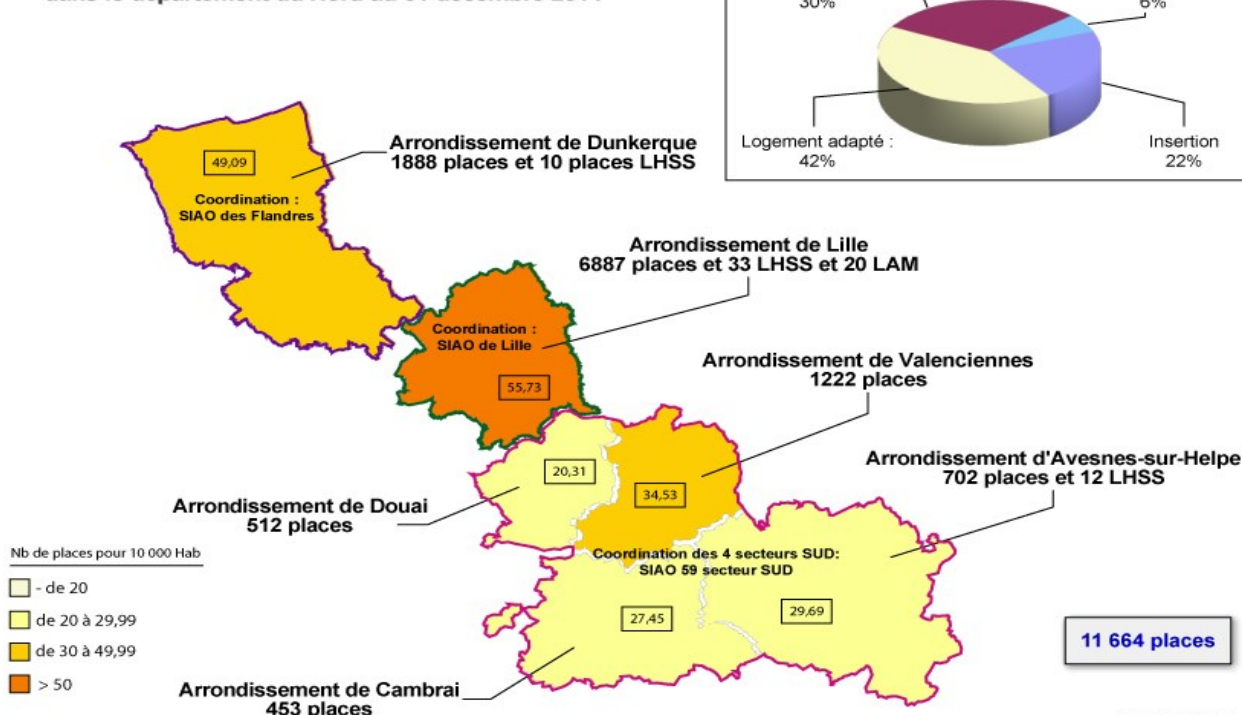
Au 31 décembre 2014, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion comptait 6 804 places d'accueil d'hébergement et d'insertion et 4 860 places de logement adapté (résidences sociales et RS-FJT) pour un total de 11 664 places à destination des plus vulnérables.

Ce dispositif a été renforcé à partir du 1er novembre 2014 par l'ouverture progressive et temporaire de 817 places durant la veille saisonnière. Les arrondissements de Lille, Douai et Dunkerque sont ceux qui présentent les taux de réponses positives en vue d'un hébergement les plus bas malgré un taux d'équipement plus élevé à Lille que dans les autres arrondissements.

L'offre santé

Le département du Nord compte également 55 places de lits halte soins santé (LHSS), 20 places de lits d'accueil médicalisés (LAM) et 33 places d'appartements de coordination thérapeutique financés par l'Agence régionale de santé et visant à offrir une prise en charge médicale et sociale aux personnes précaires. L'ARS a également financé à compter de 2014 un SSIAD innovant de 30 places à destination des personnes hébergées dans l'arrondissement de Lille.

L'offre d'hébergement, d'insertion et de logement adapté dans le département du Nord au 31 décembre 2014

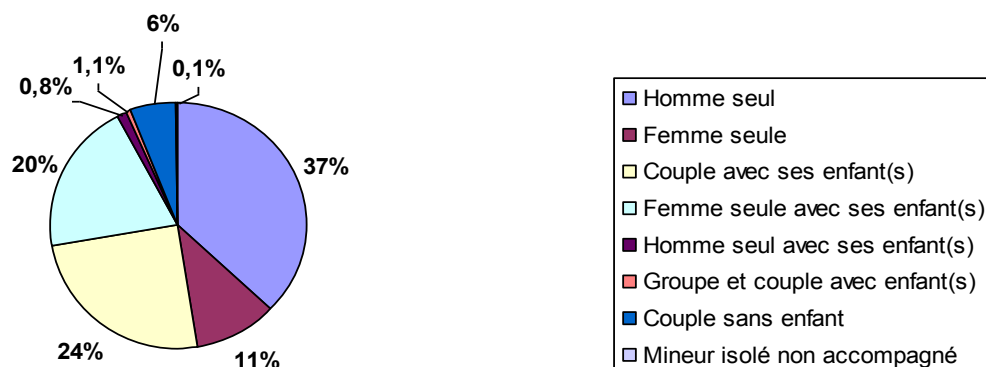


Améliorer la connaissance des besoins

En 2014, les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont traité 174 648 demandes d'hébergement correspondant à 22 687 personnes différentes. 68% de ces personnes ont fait l'objet d'au moins une réponse négative d'hébergement durant l'année. En 2014 comme en 2013, 22% des ménages en demande d'hébergement comprenaient au moins un mineur ce

qui correspond à 46% du public en demande. Les jeunes de 18 à 25 ans représentaient 16,5% du public en demande d'hébergement pour l'arrondissement de Lille et 21 % du public pour le reste du département.

Les personnes en demande d'hébergement en 2014 dans le département du Nord



L'adoption d'un référentiel départemental des accueils de jour : Un travail collégial conduit en 2013 et 2014 a conduit à l'adoption d'un référentiel départemental des accueils de jour.

Observation sociale : Les SIAO et les structures d'hébergement ont mené un travail important en vue de s'approprier les outils d'observation sociale. Des formations dispensées au niveau régional ou départemental ont permis d'accompagner les acteurs dans cette démarche qui se poursuivra en 2015.

Lutte contre la maltraitance, bientraitance et droit des personnes : L'ensemble des établissements sociaux assurant l'hébergement et l'insertion s'est inscrit dans le cadre du protocole de signalement des événements indésirables. La DDCS a réceptionné 180 remontées d'évènements indésirables entre mars et décembre. Quatre inspections ont été effectuées sur site au titre de l'article L313-13 du code de l'action sociale et des familles et 150 contrôles des logements temporaires financés par l'allocation au logement temporaire. Un travail de recensement des documents supports de la loi 2002-2 a été mené et fera l'objet d'une analyse attentive en 2015/2016. L'Agence régionale de santé, le Conseil général et la DDCS ont par ailleurs construit un module de formation qui a donné lieu à trois jours de formation en lien avec l'URIOPSS à destination des personnes qualifiées.

SIAO secteur Sud : l'année 2014 a également été marquée par la création d'un SIAO unique pour les 4 arrondissements du sud du département :



Dans chaque département est mis en place sous l'autorité de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans-abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale,

psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un SIAO. Ce service porte notamment le 115.

En cohérence avec la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dès fin 2013, un appel à candidatures a été lancé visant à fusionner quatre des six SIAO que comptait le département du Nord. C'est le projet du SIAO 59 secteur Sud qui a été retenu en vue de porter le SIAO sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Douai, Valenciennes et Cambrai. Le SIAO 59 secteur Sud a commencé à fonctionner à compter du 1er septembre 2014. Quatre mois après sa création, les premiers constats sont très positifs en matière d'harmonisation des pratiques, de fluidité des parcours et de lutte contre la vacance de places dans les quatre arrondissements.

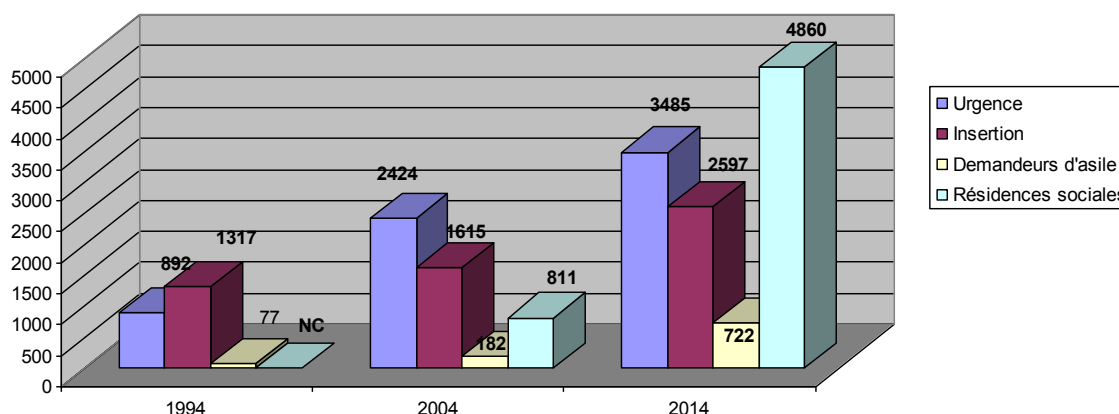
Organiser l'offre au service d'une meilleure prise en compte des besoins

Des créations de places en continu : Entre 1994 et 2014, le nombre de places du dispositif d'hébergement du Nord a triplé.

En 2014, la DDCS du Nord a poursuivi la montée en charge du dispositif pensions de famille visant à accueillir des personnes isolées ou en couple ayant connu l'hébergement ou la rue. 199 nouvelles places de

pension de famille ont ainsi vu le jour, le nombre de places de pensions de famille passant de 543 places au 31 décembre 2013 à 742 places au 31 décembre 2014.

Evolution des capacités AHI dans le département du Nord



Personnes avec des troubles psychiques : Le programme expérimental *Un chez soi d'abord*

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale portée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) vise à proposer une prise en charge innovante aux personnes sans-abri atteintes de problèmes mentaux sévères en leur proposant un accès direct à un logement ordinaire, moyennant un accompagnement sanitaire et social important. Dans le département du Nord, 80 personnes étaient accompagnées dans le cadre de ce programme innovant porté par l'ABEJ et l'EPSM Lille Métropole au 31 décembre 2014.

Femmes victimes de violences conjugales : une convention tripartite pour organiser la prise en charge

Conformément à la circulaire du 12 avril 2013, une convention tripartite a été signée en mars 2014 entre les 3 associations gestionnaires des 128 places dédiées aux femmes victimes de violences, l'Etat et les SIAO en vue d'organiser une collaboration étroite dans la prise en compte de ce public.

Sortants de prison : un projet innovant d'hébergement

L'année 2014 a été marquée par la sélection d'un projet innovant porté par l'association ARIPSS dans le Cambrésis visant à l'**insertion des sortants de prison** et comptabilisant 12 places. Ce projet, sélectionné dans le cadre d'un appel à projet national, a permis de promouvoir une prise en charge innovante pour le public sortant de prison par ailleurs identifié comme prioritaire dans le PDAHI comme dans le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Logements insalubres à titre remédiable : faciliter le relogement temporaire en cas de travaux

Un marché public a été passé avec un opérateur social visant à faciliter le relogement à titre temporaire des personnes en cas de défaillance du propriétaire et à assurer un accompagnement social en cas de besoin.

S'inscrire dans l'objectif du logement pour le plus grand nombre

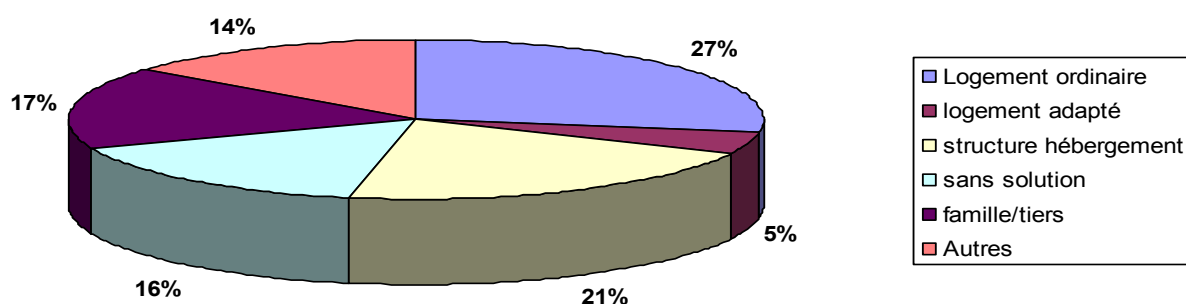
Afin de fluidifier les parcours vers le logement, les personnes sortants d'hébergement font partie des publics prioritaires identifiés par le Préfet et le Président du Conseil général en vue d'un relogement dans le parc social. Les sortants d'hébergement en autonomie suffisante sont donc éligibles à un relogement sur le **contingent préfectoral**.

En 2014, **1 433 personnes** sortant d'hébergement ont pu intégrer un logement ordinaire sur un total de sorties

s'élevant à 5 669. L'effort peut néanmoins se poursuivre en vue de mobiliser plus les associations et les bailleurs et de fluidifier les parcours vers le logement des personnes hébergées. Le nombre de sorties vers le logement adapté est encore trop faible (5%) et devra faire l'objet d'une attention particulière en 2015.

La prévalence importante d'un public sans ressource qu'il soit jeune de 18 à 25 ans ou en situation administrative précaire impacte négativement le nombre de relogements.

Les sorties d'hébergement dans le département du Nord en 2014



En 2014, la DDCS a favorisé l'émergence de projets visant à fluidifier les parcours vers le logement des personnes hébergées :

Expérimentation pour le logement de femmes victimes de violences sur le Douaisis : Les femmes victimes de violences ont été reconnues prioritaires pour un relogement sur le contingent préfectoral par le Préfet du Nord et le Président du conseil général dans le PDALPD. La DDCS, en lien avec le PACT du Douaisis, a décidé de lancer une démarche innovante visant à favoriser le relogement des femmes victimes de violences hébergées en structures par le biais de mesures d'intermédiation locative.

Un projet expérimental de CHRS Hors les Murs pour des personnes présentant des problématiques addictives a été lancé en janvier 2014. Ce projet permet la transformation de 33 places de CHRS en

accompagnement hors les murs. Pour la réalisation et la réussite de ce projet, la participation de bailleurs sociaux est un élément essentiel.

Un forum logement a été organisé sur l'arrondissement de Lille le 21 novembre 2014 et a rassemblé plus de 400 visiteurs. Co-construit par la DDCS, le SIAO de Lille, le Conseil général, la métropole européenne de Lille (MEL), la FNARS, l'URIOPSS, l'UDHAJ, l'UNAF0 et l'ARH ce forum avait pour objectif d'améliorer la connaissance du champ du logement (classique adapté et accompagné) qu'ont les acteurs de terrain et les usagers, et d'amener ces acteurs à rencontrer de nouveaux interlocuteurs afin de compléter leur réseau.